

ARRÊTÉ nº 2025 - 156 du 03 novembre 2025

fixant la liste d'aptitude du concours externe pour le recrutement de directeurs de police du cadre d'emplois « conception et encadrement » de la spécialité « sécurité publique » de la fonction publique communale au titre de l'année 2025

Le Président du Centre de gestion et de formation

- Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'ordonnance n°2005-10 du 04 janvier 2005 modifiée portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs, et notamment son article 31;
- Vu le décret n°2011-1040 du 29 août 2011 modifié fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs;
- Vu l'arrêté du haut-commissaire de la République en Polynésie française n°1116 DIPAC du 5 juillet 2012 modifié fixant le statut particulier du cadre d'emplois « conception et encadrement » ;
- Vu l'arrêté du haut-commissaire de la République en Polynésie française n° 408 DIPAC du 4 avril 2013 modifié fixant les matières et programmes des épreuves du concours de recrutement des techniciens dans la fonction publique des communes, des groupements de communes ainsi que de leurs établissements publics administratifs;
- Vu l'arrêté du haut-commissaire de la République en Polynésie française n° HC/391/DIRAJ/BAJC du 03 avril 2023 relatif aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens de la fonction publique des communes de la Polynésie française en faveur des candidats en situation de handicap;
- Vu l'arrêté du haut-commissaire de la République en Polynésie française n° HC 20 DIRAJ/BAJC/bt du 10 janvier 2025 portant dispositions relatives aux examens professionnels et aux concours ;
- Vu la délibération du conseil d'administration du CGF n°08-2025 du 24 janvier 2025 approuvant l'ouverture au titre de l'année 2025 des concours de recrutement des conseillers du cadre d'emplois « conception et encadrement » des spécialités « sécurité civile » et « sécurité publique » de la fonction publique communale ;
- Vu la délibération du conseil d'administration du CGF n° 10-2025 du 24 janvier 2025 approuvant le règlement des intervenants des concours et des examens professionnels du CGF;
- Vu la délibération du conseil d'administration du CGF n°11-2025 du 24 janvier 2025 approuvant le règlement général des concours et des examens professionnels ;

- Vu l'arrêté du président du CGF n°2025-010 du 04 février 2025 portant ouverture au titre de l'année 2025 des concours internes et externes de recrutement des conseillers dans le cadre d'emplois « conception et encadrement Catégorie A » des spécialités « sécurité civile » et « sécurité publique » de la fonction publique communale;
- Vu l'arrêté du président du CGF n° 2025-031 du 10 avril 2025 portant nomination des membres du jury des concours externes et internes de recrutement des directeurs de police ouverts au titre de l'année 2025 du cadre d'emplois « conception et encadrement » (catégorie A) de la spécialité « sécurité publique » de la fonction publique communale;
- Vu l'arrêté du président du CGF n° 2025-122 du 09 septembre 2025 fixant la liste des candidats admissibles aux épreuves d'admission du concours externe pour le recrutement de directeurs de police dans le cadre d'emplois « conception et encadrement » (catégorie A) de la spécialité « sécurité publique » de la fonction publique communale;
- Vu l'arrêté du président du CGF n°2025-143 du 22 octobre 2025 fixant la liste des examinateurs spécialisés des épreuves d'admission des concours de recrutement des conseillers dans le cadre d'emplois « conception et encadrement » (catégorie A) des spécialités « sécurité civile » et « sécurité publique » de la fonction publique communale;
- Vu le procès-verbal de la réunion du jury du 03 novembre 2025, déclarant le candidat admis sur la liste d'aptitude.

ARRÊTE

Article 1er:

Le candidat dont le nom figure sur la liste d'aptitude annexée au présent arrêté au titre de l'année 2025, du concours externe pour le recrutement de directeur de police du cadre d'emplois « conception et encadrement » de la spécialité « sécurité publique » de la fonction publique communale, est déclaré admis.

Article 2:

Conformément à l'article 43 de l'ordonnance du 4 janvier 2005 susvisée, la liste d'aptitude est valable sur l'ensemble du territoire de la Polynésie française. Sa validité cesse automatiquement au terme d'un délai de deux ans à compter de la proclamation des résultats ou, si aucun concours n'a été organisé dans ce délai, jusqu'à la date d'organisation d'un nouveau concours.

Article 3:

Le présent arrêté sera publié au *Journal Officiel* de la Polynésie française, sur le site internet du Centre de gestion et de formation et affiché dans les locaux du Centre de gestion et de formation.

Article 4:

Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application de Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Durant ce délai, un recours gracieux peut être exercé auprès du Président du centre de gestion et de formation. Ce recours interrompt le délai du recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de la réception d'une réponse, étant précisé qu'un défaut de réponse dans un délai de deux mois vaut décision de rejet.

Article 5:

Le directeur général des services du centre de gestion et de formation est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à toutes les communes de la Polynésie française, aux groupements de communes et à leurs établissements publics administratifs, ainsi qu'au haut-commissaire de la République en Polynésie française.

Fait à Papeete, le 0 3 NOV. 2025

Le président M. René TEMÉHARO-PAHUIRI



ANNEXE DE L'ARRÊTÉ N° 2025 – 156 DU 03 NOVEMBRE 2025

CONCOURS EXTERNE DE DIRECTEURS DE POLICE (CATÉGORIE A) DE LA FONCTION PUBLIQUE COMMUNALE - SESSION 2025 -

LISTE D'APTITUDE FIXANT LE CANDIDAT ADMIS PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

Voie: EXTERNE / Spécialité: SECURITE PUBLIQUE

Nombre de candidat admis: 1

| N° | Nom | Prénom usuel | Autres prénoms |
|-------|-------------|--------------|----------------|
| 14797 | CHESTOPALKO | Yann | Aymeric |